

PROJET DE LOI

adopté

le 25 juin 2013

N° 172
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'**approbation** de la convention d'**entraide judiciaire en matière pénale** entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du **Royaume hachémite de Jordanie**.*

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 494 (2011-2012), **666** et **668** (2012-2013).

Article unique

Est autorisée l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie, signée à Paris, le 20 juillet 2011, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 25 juin 2013.

Le Président,

Signé : Jean-Pierre BEL

⁽¹⁾ *Nota* : voir le document annexé au n° 494 (2011-2012), Sénat.